

Réf : DCM/2022-27/7.1/14-04

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	21	28

Date de la convocation : 07-04-2022  
 Notifiée aux élus le : 07-04-2022  
 Date de l'affichage : 07-04-2022

### SÉANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt et un,  
 Le QUATORZE AVRIL À 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

**PRÉSENTS** : Pierre MAUMÉJEAN, Gilles TRAUJLET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS.

**OBJET :**

**PARKINGS – REVERSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2022**

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION** : Christine DUCHANGE à Andrée DAMOUR, Alain BAILLIEU à Gilles TRAUJLET, Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR, Jean-Claude BASCHIOU à Christian GROUL, Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN, Cédric BONATO à Joachim RAMS, Maryline POUGENC à Joachim RAMS.

**ABSENT NON-REPRÉSENTÉ** : Stéphane PIGNAN

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Stéphanie PIERRON

**Rapporteur : Régis VIANET, Conseiller municipal délégué**

À la suite des arbitrages décidés lors de la préparation du budget primitif 2022 de la commune,

Vu les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable applicable aux services publics à caractère industriel et commercial (SPIC),

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les montants à reverser, à titre exceptionnel, compte-tenu des recettes de l'exercice antérieur, vers le budget principal de la Commune, pour l'exercice 2022 :

- Budget annexe Parkings 363 323, 00 €

Les crédits de ce reversement font l'objet d'une inscription au Budget Primitif 2022 de la commune, voté lors de ce conseil municipal en date du 14 avril 2022.

- De dire que les modalités de ce reversement seront les suivantes :

**Versement du Budget annexe des Parkings vers le Budget principal de la Commune :**

- 100 % courant 1<sup>er</sup> semestre 2022 soit 363 323.00 €

**Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à la majorité,**

- Approuve le versement de 363 323,00 € du Budget Annexe Parkings vers le Budget Principal de la Commune ;
- Autorise le Maire à signer tout acte d'exécution relatif à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 27/04/2022

Reçu en préfecture le 27/04/2022

Affiché le 27/04/2022

ID : 030-213000037-20220427-DCM202227-DE



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 27 avril 2022

Le Président de séance,  
Pierre MAUMÉJEAN  
Maire d'Aigues-Mortes



**RESULTAT DU VOTE :**

Délibération 2022-27	PARKINGS – REVERSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2022	Pour :	26	Majorité municipale, C. BONATO, M. POUGENC, J. RAMS
		Contre :	0	Néant
		Abstention :	2	O. BERTAND, C. VANDERBISTE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication